



Litige avec voisinage

Par nanou48

Bonjour,

J'ai constaté une fuite d'eau dans l'appartement de ma mère. Le syndic a envoyé une entreprise spécialisée dans la recherche de fuite, celle-ci semble penser que la fuite provient de l'appartement du dessus. Les ouvriers puis le syndic ont demandé à la locataire de pouvoir accéder à son appartement, elle a refusé prétextant qu'il fallait prendre rendez-vous, elle a été très agressive.

Le syndic a essayé à plusieurs reprises de la joindre par téléphone (messages) et e-mails sans réponse, de même le gérant de la location.

Je dois résoudre le problème au plus vite car l'appartement de ma mère est en vente et cette fuite empêche les visites.

Quel recours existe pour obliger la locataire à ouvrir son appartement?

merci d'avance

Cordialement

Par vivi2501

bonjour

"

Pour régler un conflit entre locataire et bailleur, il existe plusieurs solutions : la lettre de mise en demeure, la saisie de la commission de conciliation pour un règlement amiable, et le tribunal judiciaire pour un règlement contentieux

"

Par Nihilscio

Bonjour,

Quel recours existe pour obliger la locataire à ouvrir son appartement?

Après mise en demeure de la voisine, une requête d'ordonnance de référé condamnant la voisine à donner accès à son appartement sous astreinte.

Par yapasdequoi

Bonjour,

A toutes fins utiles, sachez qu'il est possible de réaliser la vente en prévoyant la subrogation de l'assurance au profit des acquéreurs. Ce n'est pas miraculeux mais peut vous donner un peu d'air, et donc ne pas bloquer la vente.

A savoir : dès lors que la fuite sera réparée, la remise en état nécessitera d'attendre plusieurs mois que ce soit sec...